



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E58318

VALABLE JUSQU'AU 17/12/2023

ÉDITÉ LE 12/10/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/1971
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 01/07/2004
200 000

Raison sociale : CHEVALIER MACONNERIE - COUVERTURE

24 RUE DE CHAZILLY
21320 MEILLY SUR ROUVRES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 477619191 477619191

Téléphone : 03 80 90 86 74
Portable : 06 81 88 88 70

Fax :

Siret : 477 619 191 00018

Site Internet : www.chevalier-sarl.fr
E-mail : contact@chevalier-sarl.fr

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 07 21

Responsabilité légale :
CHEVALIER FABRICE GÉRANT

Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 78980135

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 78980135

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Effectif moyen : 11 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante) Mention RGE	05/12/2019
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	05/12/2019
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	05/12/2019
6262	Chapes fluides Mention RGE	05/12/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE DIJON
BATIMENT LE MAJOR
170 AVENUE JEAN JAURES
21000 DIJON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.